



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4589

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Saint Rambert Tennis Club pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 45 rue Louis Bouquet à Lyon 9e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4589 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION SAINT RAMBERT TENNIS CLUB POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SITUES 45 RUE LOUIS BOUQUET A LYON 9E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire des locaux et courts de tennis, situés 45, rue Louis Bouquet à Lyon 9^{ème}, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 09180, relevant de son domaine public.

Afin de contribuer au développement de la vie associative autour de la pratique du tennis, la Ville de Lyon met à disposition de l'association Saint Rambert Tennis Club cet ensemble immobilier.

La convention, signée le 8 novembre 2005 et modifiée par l'avenant n°1 signé le 5 octobre 2007, autorisant l'association à occuper cet ensemble immobilier étant arrivée à échéance, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention et ainsi de réaffirmer le soutien de la Ville de Lyon.

Les biens mis à disposition, d'une superficie totale de 9 844 m², comprennent :

- un bâtiment d'un seul niveau comprenant le club house, les vestiaires et sanitaires : 112,09 m² ;
- sept courts de tennis éclairés (4 en béton poreux et 3 en terre battue) ;
- deux mini terrains ;
- des abords engazonnés et arborés.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrira les abonnements ou contrats à son nom et prendra à sa charge le coût des consommations.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 49 754 €/an en 2018.

Cette convention prendra effet dès la signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 9^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, à conclure entre la Ville de Lyon et l'association Saint Rambert Tennis Club pour la mise à disposition des locaux et courts de tennis situés 45 rue Louis Bouquet à Lyon 9^{ème}, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT